Conseil des droits de l’homme

27e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Equateur**

Genève, le 1er mai 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite l’Equateur pour la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités économiques dans le pays.

La Suisse reste néanmoins préoccupée par la situation de la liberté d’expression en Equateur. La *Ley Orgánica de Comunicación* met en danger la liberté d’expression et de la presse dans le pays. **La Suisse recommande à l’Equateur d’adopter les mesures nécessaires afin que la mise en œuvre de la *Ley Orgánica de Comunicación* soit en conformité avec le droit à la liberté d’expression et les standards internationaux en la matière.** Elle félicite les déclarations constructives du président élu dans ce domaine.

La Suisse s’inquiète de la situation des organisations de la société civile en Equateur, notamment des associations autochtones et minoritaires ainsi que des défenseurs des droits de l’homme souvent victimes de poursuites judiciaires et d’actes de harcèlement et d’intimidation. **La Suisse recommande à l’Equateur de réformer les décrets présidentiels numéro 16 et 739 ainsi que tout projet de loi dans ce domaine afin de garantir la protection des défenseurs des droits de l’homme et assurer l’indépendance et le fonctionnement des organisations de la société civile, en acceptant notamment l'offre d'assistance technique des rapporteurs spéciaux de l'ONU pour réformer la législation actuelle.**

Je vous remercie.